

♦ **9<sup>ème</sup> point : «Bilan social annuel»**

Un bilan social sera édité chaque année permettant d'avoir une clarté et non plus l'opacité sur la situation sociale notamment des Personnels.

♦ **10<sup>ème</sup> point : «Gestion prévisionnelle des effectifs»**

Une gestion prévisionnelle des emplois modernisée sera définie. En effet, depuis maintenant plusieurs mois, la gestion des emplois est un vaste chantier où tout est fait à l'envers. La gestion de la CAP des personnels de surveillance du mois d'octobre 2008 en est le triste exemple : 3 dates d'affectations différentes, et de fait des agents ne pouvant postuler car en instance de mutation lors des CAP du 24 juin 2009. Des établissements comme Fleury-Mérogis, la Santé, Fresnes ou bien Marseille par exemple, se retrouvent confrontés à des absences récurrentes en termes d'affectations alors que selon l'organigramme, ils sont à flot.

*Cette gestion chaotique doit être remise à plat, afin d'éviter l'absurdité que l'on a connues ces derniers temps !*

♦ **11<sup>ème</sup> point : «Les nouveaux services dans les établissements feront l'objet d'une concertation avec les OS en tenant compte des désidératas des Personnels»**

L'imposition de nouveaux services, comme cela a été le cas sur Maison d'Arrêt de Lyon Corbas ou le Centre Pénitentiaire de Mont de Marsan, pour ne citer qu'eux, ne devra plus être possible. Lorsqu'un établissement voudra mettre en place un nouveau planning, il ne sera plus question de passer en force. Le désidérata des personnels devra être pris en compte !

♦ **12<sup>ème</sup> point : «Déclinaison des préconisations du rapport BRANDELA»**

Les préconisations du rapport BRANDELA feraient l'objet d'un suivi régulier, car là encore, le rapport a mis en exergue, la difficulté des personnels sur le service de nuit, la difficulté d'obtenir des formulaires d'accident de service en lieu et place des pratiques abjectes de certains chefs d'établissements qui n'hésitent pas à diligenter des enquêtes dignes d'un autre temps pour reconnaître l'imputabilité au service. Il faut faire face aux extractions médicales en service de nuit, à la course aux pointages en service de nuit, et la gestion des agressions des personnels et du suivi des poursuites diligentées contre les agresseurs etc....

♦ **13<sup>ème</sup> point : «le droit aux garanties disciplinaires»**

Les Fonctionnaires Pénitentiaires sont les seuls agents pouvant être sanctionnés hors des garanties disciplinaires, sans pouvoir se défendre. Au pays des Droits de l'Homme, où la présomption d'innocence est soi-disant de mise, cela est inacceptable !

La mission d'évaluation doit permettre de donner la possibilité aux personnels de se défendre comme tout citoyen, mais aussi de moderniser la procédure disciplinaire pour que l'on arrête de presser les personnels comme des citrons tout en les sanctionnant lourdement.

Pour l'Unité Syndicale UFAP/FO le respect des engagements pris et signés lundi 11 mai 2009 par Madame Rachida DATI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice au nom du Gouvernement devra être sans faille et déterminant à l'aube du Projet de Lois de Finance 2010 et à venir.